



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue à huis clos dans la salle du conseil de l'hôtel de ville au 567, chemin du Village, le mercredi 11 novembre 2020 à 19h30 à laquelle étaient présents :

*Monsieur le conseiller Jean Dutil
Madame la conseillère Leigh MacLeod
Monsieur le conseiller Claude P. Lemire*

*Monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Madame la conseillère Louise Cossette
Monsieur le conseiller Peter MacLaurin*

formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

383.11.20 DEMANDE DE MODIFICATION – CONTRAT D'AMÉNAGEMENT DE DEUX PATINOIRES – PARC BASLER

ATTENDU QUE le conseil a octroyé un contrat de construction et d'aménagement de deux patinoires sur le site du parc Basler par la résolution 302-09-20;

CONSIDÉRANT la demande de modification à l'envergure du contrat déposée par le directeur des travaux publics et dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QUE l'article 25 du Règlement (571-2019) prévoit la procédure à suivre pour modifier un contrat de plus de 50 000\$ et que celle-ci a été suivie en ce qui a trait à la présente demande;

CONSIDÉRANT l'autorisation de dépôt du directeur général, la recommandation du directeur des travaux publics et l'analyse des ingénieurs au dossier;

CONSIDÉRANT l'impact financier, sa justification ainsi que la disponibilité des crédits à même le règlement d'emprunt (584) pourvoyant au financement du projet;

Sur une proposition de madame la conseillère Louise Cossette

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;



Municipalité de Morin-Heights
567, chemin du Village, Morin-Heights (Québec) J0R 1H0
municipalite@morinheights.com
Téléphone : 450 226-3232, poste 101
Télécopieur : 450 226-8786



Page 2
383.11.20

D'AUTORISER la modification proposée au contrat d'aménagement de deux patinoires au parc Basler (2019-IN-01), telle que soumise et pour les montants requis;

D'AUTORISER le directeur général et le directeur des travaux publics, et ils sont par la présente autorisés, à donner suite à la présente et à signer, pour et nom de la Municipalité, tout document afférent;

CERTIFIÉE CONFORME LE 17 NOVEMBRE 2020



Hugo Lépine
Directeur général et Secrétaire-trésorier